

Code Natura 2000 : A 122

Rôle des genêts

Carte d'identité

Nom scientifique : *Crex crex*

Classification : oiseau, rallidé

Taille : 27-30 cm

Poids : 135 à 200 g

Présence en Wallonie : de mi-avril à mi-septembre

Nid : au sol, dans la végétation herbacée dense

Nombre d'œufs : 7 à 12

Nombre de nidification : 1 par an

Hivernage : Afrique du Sud-Est

Alimentation : graines, insectes, vers, mollusques et autres petits invertébrés

Protection : maintien des prés de fauche (surtout les sites humides), fauche tardive ou très tardive



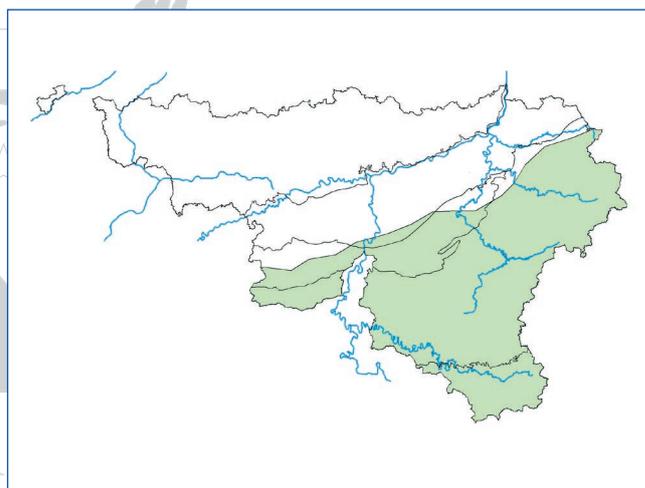
© Vilda Yves Adams

Observer

Cette nuit du mois de juin est particulièrement chaude. Pas moyen de trouver le sommeil à cause de la température élevée dans la chambre. Il est environ minuit et on décide d'ouvrir la fenêtre pour prendre un peu d'air frais et faire un petit courant d'air. Dans le calme de la nuit, différents sons se font entendre : un chœur de grenouilles vertes chante dans la mare au loin et les jeunes hiboux moyen-duc lancent leurs cris semblables à une balançoire qui grince. Mais cette nuit, c'est un autre son qui attire notre attention. Une répétition de deux sons râpeux et mécanique retentit sans cesse depuis la prairie voisine qui n'a pas encore été fauchée. Ce son pourrait se traduire par « krex-krex » répété inlassablement durant toute la nuit. Il s'agit du chant du rôle des genêts.

Le rôle des genêts est un oiseau très discret, presque impossible à observer sauf si on est très patient ou si on a de la chance. Bien qu'il appartienne à la famille des Rallidés (comme les foulques et les poules d'eau), le rôle des genêts ressemble plus à une caille, tant par sa forme que par son comportement. Il est d'ailleurs aussi appelé le roi des cailles.

C'est souvent son chant qui trahit la présence du rôle des genêts sur un site. Si on a la chance de l'observer, on pourra voir un corps assez trapu au bec court et épais, un dos brun tacheté de noir, une gorge et une poitrine grises, des flancs roux rayés de blanc et une très courte queue. En vol, les ailes de l'oiseau sont brun-roux.



Étudier

Le rôle des genêts est présent en Europe centrale et occidentale. En Wallonie, on le retrouve surtout en Fagne-Famenne, en Lorraine et dans les Cantons de l'Est. Il y a très peu de mâles chanteurs contactés chaque année. Cela est dû à la rareté de l'espèce et à la difficulté de le repérer (cet oiseau ne se montre presque jamais et ne chante que la nuit) mais surtout au manque d'habitat favorable à l'espèce. On estime qu'il y a entre 20 et 100 oiseaux chanteurs en Wallonie ; cependant, il n'est pas certain que le rôle des genêts se reproduise chez nous. Il est très difficile de trouver des preuves (nids ou poussins) car ils sont généralement très bien cachés dans les hautes herbes.

Le roi des cailles est un oiseau typique des prairies humides à végétation dense et assez haute (minimum

30 cm). Les prés des fonds de vallées fauchées tardivement ou très tardivement constituent l'habitat idéal de l'espèce. Les prairies et landes humides en bordure des zones tourbeuses, les friches abandonnées et parfois les champs de céréales sont d'autres habitats fréquentés.

L'habitat idéal est constitué de prairies humides à végétation de plus de 30 cm entre mi-avril et fin juillet. La végétation ne doit cependant pas être trop dense (gestion extensive) pour que les oiseaux puissent y circuler facilement. Quelques buissons peuvent parsemer le site. De plus, le râle des genêts n'apprécie pas la présence de bétail pendant sa période de nidification. Enfin, s'il y a une mosaïque de micro-habitats différents (prairie de fauche, cariçaie, champ de trèfle...) et de petites dénivellations dans le site, cela favorise l'installation d'un ou plusieurs oiseaux.

Si environ 35 % des parcelles ne sont pas fauchées au 15 juillet dans un site favorable au râle des genêts, la population pourra se reproduire et se maintenir. Par contre, si l'ensemble des parcelles est fauché, les râles s'en vont sans avoir pu nicher.

En Wallonie, beaucoup de prairies favorables au râle des genêts dans les zones où il est régulièrement contacté ont été mises en réserve naturelle et sont gérées en sa faveur. La présence du roi des cailles dans un site dépend parfois des fenaisons dans d'autres sites occupés (parfois lointains) et dépend donc de la pluviosité au moment des fauches. Les individus chantant tardivement chez nous (juillet) ont souvent été chassés de leurs sites de reproduction dans les pays de l'est de l'Europe à cause des fenaisons. Ils n'ont que peu de chances de se reproduire dans ces conditions.

Les postes de chant nocturne ne se situent pas spécialement au même endroit que les sites de nourrissage. Il y a parfois plusieurs centaines de mètres entre les deux sites. La femelle installe par contre son nid à une centaine de mètres du poste de chant et jusqu'à 250 mètres. Le domaine vital de l'espèce s'étend sur 4 à 8 ha mais, en période de reproduction, la femelle ne s'éloigne presque jamais à plus de 30 m du nid.

Le râle des genêts se nourrit essentiellement de végétaux, surtout des graines, mais il consomme aussi toute sorte d'invertébrés. Les petits batraciens font de temps en temps partie de son régime.

Protéger

L'habitat du râle des genêts est en diminution en Wallonie, malgré la mise en place de réserves spécifiques. De plus, l'avancement des dates de fauche et l'ensilage de l'herbe sont particulièrement défavorables à la présence de l'espèce. En effet, les fauches hâtives peuvent soit détruire un site potentiel de nidification soit même détruire un nid ou une nichée. Le manque de zones refuge pose aussi problème au râle des genêts, surtout après la fauche.

Pour protéger le râle des genêts, il serait donc bien de gérer les parcelles où l'espèce a été contactée au moins une fois durant les dix dernières années de manière à maintenir une végétation herbacée haute entre la mi-avril et juillet, c'est-à-dire de vieilles pâtures et des prés de fauche. D'une manière générale, on privilégiera la vocation agricole dans les fonds de vallée.

Dans les sites fréquentés par le roi des cailles, les parcelles herbagères humides ne seront ni labourées ni drainées. Le sursemis dans ces parcelles sera aussi évité.

Le pâturage, les fauches et les autres interventions (fertilisation...) seront pratiqués entre le 15 juin et la fin février pour la zone précoce (Fagne, Famenne...), entre le 25 juin et fin février pour les zones tardives (Ardenne, Haute Ardenne...). En cas de fertilisation, on n'utilisera pas d'engrais à action rapide. On limitera l'apport en fertilisants et amendements à un épandage annuel de fumier ou de compost (maximum 25 tonnes/ha/an).

L'utilisation de produits phytopharmaceutiques sera limitée à la seule lutte contre les chardons et les rumex en traitement localisé. Si le site est fréquenté par le cuivré des marais, les rumex seront maintenus. Les autres produits seront évités, particulièrement les insecticides.

Des bandes herbeuses non fauchées peuvent être mises en place entre deux parcelles exploitées et/ou en bordure des parcelles qui seront fauchées (même tardivement).

Si le gestionnaire constate un envahissement par les ligneux, il pourra les éliminer en débroussaillant la parcelle. Ces travaux ne devront pas se faire entre le 1^{er} avril et début août.

Si le râle des genêts chante tardivement dans un site (durant le mois de juin), d'autres mesures peuvent être

prises mais cela ne concerne qu'une faible superficie en Wallonie.

La fauche sera retardée à la fin juillet, ou mieux, 65 jours après les premiers contacts avec le râle. Environ 4 ha de prairie non fauchée autour du poste de chant suffisent pour mener à bien la nidification.

La fauche devrait être centrifuge, c'est-à-dire que la coupe commence du milieu du pré et part vers les bords, afin de laisser le temps à la faune et particulièrement aux jeunes râles non volants de fuir la faucheuse. Si possible, des bandes refuges seront maintenues en bordure de parcelle.

Si le gestionnaire compte faire pâturer sa parcelle, il mettra préférentiellement ses bêtes après le 1^{er} août.



ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

